



ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
CINQUIÈME RÉUNION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE L'AVIATION CIVILE
(DGAC/5) DES ÉTATS ESAF ET WACAF
(Dakar, Sénégal, 04 novembre 2013)

Point 4 de l'ordre du jour : Questions de transport aérien

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCISION DE YAMOUSOUKRO (YD)

(Note présentée par la CAFAC)

SOMMAIRE

La présente Note d'information (IP) souligne quelques projets réalisés par la Commission de l'Union africaine (CUA) pour faciliter et accélérer la mise en œuvre intégrale de l'YD. Elle présente également certaines des contributions des secteurs aux progrès en matière de développement économique et social qui seront réalisés lorsque l'YD sera pleinement mise en œuvre à l'échelle du continent. L'industrie et les gouvernements doivent poursuivre une libéralisation de grande envergure pour promouvoir l'efficacité du système continental de transport aérien et récolter les bénéfices de l'expansion du tourisme, de l'amélioration des flux commerciaux et de l'interaction sociale accrue. A cet égard, la CAFAC s'est vu confier le rôle d'Agence d'exécution (EA) de l'YD. La CUA financée par l'UE a engagé les Sociétés de conseil SOFRECO et INDECON pour trouver les voies et moyens qui permettront d'aider l'Agence d'exécution à mener à bien la mise en œuvre.

Suite à donner : La réunion est invitée à prendre acte des informations communiquées et à approuver les recommandations présentées.

1. INTRODUCTION

- 1.1 Depuis l'introduction de la Décision de Yamoussoukro, les États ont envisagé des mesures de sauvegarde afin de répondre aux préoccupations suscitées par les disparités notées dans les étapes de la mise en œuvre de l'YD.
- 1.2 Ces préoccupations sont suscitées par des raisons différentes, mais qui s'inscrivent dans les catégories suivantes :
- (a) La volonté de développer et d'améliorer le trafic intra-africain
 - (b) La volonté de créer un marché compétitif équitable
 - (c) Les préoccupations quant à la réglementation unilatérale imposée par un autre État
 - (d) La volonté de mettre pleinement en œuvre l'YD
 - (e) La volonté de transporter efficacement des passagers et des biens au niveau continental
 - (f) Les préoccupations quant à l'absence d'harmonisation des règles
 - (g) La volonté d'améliorer la situation socioéconomique du continent.

2. DÉVELOPPER LE COMMERCE INTRA-AFRICAIN

2.1 La circulation des passagers et des biens en Afrique est encore très difficile dans certaines régions, ce qui se traduit par de longues distances et des tarifs exorbitants. Cette situation rend la vie très insupportable pour ceux qui n'ont pas les moyens de payer des tarifs élevés de transport aérien. La connectivité est très vitale pour le trafic intra-africain puisqu'elle transporte les passagers à leurs différents lieux de destination pour les loisirs, livre des produits aux marchés et contribue aux réunions familiales durant les périodes de fêtes ou chaque fois que le besoin se présente.

3. L'ÉTAT DES MARCHÉS EN AFRIQUE

3.1 État actuel

L'état des marchés en Afrique est actuellement réglementé et basé sur les accords bilatéraux relatifs aux services aériens (BASA). Cependant, les règles et réglementations ne sont pas harmonisés ou communs. Il y a des normes de services et droits des consommateurs différents. Toutefois, il y a de la lumière au bout du tunnel, puisqu'une harmonisation est en cours (COMESA-SADC-EAC, CEDEAO et ECCAS.)

4. PROBLÈMES DE MISE EN ŒUVRE

4.1 La mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro a été très difficile pour l'UA et la CAFAC, ce qui a mené l'AUC à élaborer deux nouveaux projets qui devaient trouver le meilleur moyen pour la Mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro. Les projets UA-UE ont été menés par SOFRECO et INDECON qui sont des sociétés basées en Europe.

4.2 L'idée d'entreprendre des projets s'est présentée comme un moyen d'exprimer la volonté de faire face aux difficultés rencontrées durant la mise en œuvre, dont certaines sont :

- (a) Les politiques et stratégies macroéconomiques différentes
- (b) Différents niveaux de développement et des intérêts très individuels des États
- (c) La peur de l'inconnu – avantages négatifs/positifs de la libéralisation

4.3 La CUA convoquera bientôt une réunion des Parties prenantes pour valider le rapport des consultants.

5. RECOMMANDATIONS

5.1 La réunion est invitée à :

- (a) Encourager les États, par le biais des REC, à lutter pour la mise en œuvre complète de la Décision de Yamoussoukro
- (b) Sensibiliser leurs communautés aéronautiques respectives aux avantages socioéconomiques de la pleine mise en œuvre de l'YD.